

CHARTRE DES REGLES DE CIVILITE ET DE COMPORTEMENT DU COLLEGIEN

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages, à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes. Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.

Le non respect de cette charte peut entraîner des punitions et des sanctions.

Respecter les règles de la scolarité

- Respecter l'autorité des professeurs
- Respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris
- Se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire
- Faire les travaux demandés dans le délai donné
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement et ne pas être dissipé pendant les cours
- Entrer au collège avec une attitude et une tenue vestimentaire adaptées et décentes
- Adopter un langage correct
- Respecter le travail des autres à toutes heures et en tous lieux
- Respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable et toute autre appareil multimédia, à des fins non pédagogiques, dans l'enceinte de l'établissement et lors de toute activité
- Ne pas faire usage ni introduire de produits illicites, dangereux et toxiques
- Ne pas manger de confiserie dans les locaux. Les chewing-gum et sucettes sont strictement interdits
- Transmettre les informations du collège aux familles et réciproquement, sans délai

Respecter les biens

- Respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs
- Garder les locaux, la cour et les sanitaires propres (ex. : pas de crachat, de papier...)
- Ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable
- Respecter les principes d'utilisation des outils informatiques
- Ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire
- Ne pas voler ni dégrader les affaires des autres

Respecter les personnes

- Avoir un comportement respectueux envers tous les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet
- Etre attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables
- Briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves
- Ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit
- Refuser tout type de violence ou de harcèlement et en faire part à un adulte lorsqu'il existe
- Respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons, les règles de la mixité et le principe de laïcité
- Ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement
- Faciliter et respecter le travail des agents d'entretien
- Respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties et dans les transports scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement
- Sans autorisation, ne pas filmer, enregistrer, ni diffuser des images

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège.

Vos droits ne peuvent s'exprimer pleinement que si chacun s'engage personnellement à respecter ces devoirs dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.